



DEL MONTE (France) SAS

Monsieur le Préfet du Val de Marne
Bureau des Installations Classées et de la
Protection de l'Environnement
21-29, avenue du Général de Gaulle
94038 CRETEIL

Rungis, le 20 avril 2018

Objet : Demande d'enregistrement au titre des installations classées,
Mûrissage de fruits et légumes, dans l'emprise du MIN de Rungis

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Eric HELLOT, agissant en qualité de Président de la société DEL MONTE (France) SAS dont le siège social est situé 7 boulevard du Delta, Zone Euro Delta, Bât DE3, BP 40116, 94658 RUNGIS Cedex, vous soumetts une demande d'enregistrement au titre des ICPE, pour l'activité de mûrissage de fruits et légumes, dans nos installations de la zone Euro Delta du MIN de Rungis.

L'activité est soumise à enregistrement sous la rubrique N°2220, de la nomenclature des ICPE.

N°2220 : Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale, par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torréfaction, etc., à l'exclusion du sucre, de la fécule, du malt, des huiles, et des aliments pour le bétail mais y compris les ateliers de maturation de fruits et légumes.

En enregistrement car la quantité de produits sortants est supérieure à 10 tonnes par jour.

Le présent dossier de demande d'enregistrement a été réalisé conformément aux prescriptions réglementaires du code de l'environnement, articles R512-46.



DEL MONTE (France) SAS

Il est composé des pièces suivantes :

- Le Cerfa 15679-01 pour la demande d'enregistrement ;
- La demande d'enregistrement ;
- Les plans :
 - o carte de situation, échelle 1/25000, indiquant l'emplacement de l'installation projetée ;
 - o plan des abords, échelle 1/2500, indiquant les abords jusqu'à 100m minimum ;
 - o plan d'ensemble, échelle 1/200, indiquant les activités riveraines jusqu'à 35m ;
- Les annexes :
 - o Plan de localisation des risques ;
 - o Plan général des stockages ;
 - o Fiches de données de sécurité Azéthyl et fluides frigo ;
 - o Plan de sécurité bâtiment DE3 ;
 - o Exemples de procédures hygiène et sécurité ;
 - o Convention de raccordement avec la SEMMARIS ;

L'arrêté type du 14 décembre 2013 définit les prescriptions générales applicables aux activités de la rubrique N°2220. Aucune dérogation n'est demandée pour cet arrêté.

Je me tiens à la disposition de vos services pour toute clarification technique que vous pourriez souhaiter.

Dans l'attente des suites que vous voudrez bien donner à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.


Eric HELLOT
Président